



PROGRAMME RHFAC SONDAGE D'ÉVALUATION

v 4.0 (septembre 2024)

Le sondage d'évaluation du Programme RHFAC a été élaboré pour mesurer l'accès significatif dans l'environnement bâti en vertu du Programme de certification en matière d'accessibilité de la Fondation Rick Hansen (RHFAC).

Seules les personnes ayant une certification professionnelle du Programme RHFAC sont qualifiées pour effectuer les évaluations du Programme RHFAC et les soumettre sur le Registre du Programme RHFAC pour la certification officielle d'un site.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour toute question ou tout commentaire, veuillez communiquer avec nous à l'adresse access@rickhansen.com.

© 2024 Fondation Rick Hansen. Tous droits réservés.

Aucune des parties qui participent au financement ou à la création du Programme de certification en matière d'accessibilité de la Fondation Rick Hansen (« RHFAC »), y compris la Fondation Rick Hansen, ses sociétés affiliées, ses membres, ses employés ou ses contractuels, n'assume de responsabilité envers l'utilisateur.rice de ce sondage d'évaluation ou tout autre tiers pour l'exactitude, l'exhaustivité, l'utilisation ou la confiance accordée à toute information contenue dans le Programme RHFAC, ou pour tout coût, dépense, blessure, perte ou dommage (y compris, mais sans s'y limiter, une réparation équitable) découlant de l'utilisation de tout matériel pour le Programme RHFAC.

Comme condition d'utilisation, l'utilisateur,rice renonce par la présente à toute réclamation, demande et cause d'action contre la Fondation Rick Hansen, ses sociétés affiliées, membres, employés ou contractuels (le « personnel de la FRH »), et libère le personnel de la FRH de toute réclamation, demande et cause d'action pour tout coût, dépense, blessure, perte ou dommage (y compris, mais sans s'y limiter, une réparation équitable) que l'utilisateur.rice peut avoir maintenant ou plus tard contre le personnel de la FRH en raison ou découlant de l'utilisation de tout matériel pour le programme RHFAC ou ou encore de la confiance en ce matériel.

Table des matières

Niveaux et exigences de certification du Programme RHFAC	<u>7</u>
1. Accessibilité des véhicules	<u>9</u>
1.1 Stationnement	<u>9</u>
1.2 Accès général des véhicules	<u>10</u>
2. Approche extérieure et entrée	<u>11</u>
2.1 Voies d'accès extérieures vers les installations sur place	<u>11</u>
2.2 Rampes extérieures	<u>12</u>
2.3 Escaliers extérieurs	<u>13</u>
2.4 Entrées des bâtiments	<u>13</u>
3. Circulation à l'intérieur	<u>15</u>
3.1 Portes et portails intérieurs (à l'exception des toilettes)	<u>15</u>
3.2 Voie de circulation	<u>16</u>
3.3 Corridors et couloirs	<u>16</u>
3.4 Rampes intérieures	<u>17</u>
3.5 Ascenseurs	<u>18</u>
3.6 Escaliers intérieurs	<u>19</u>
3.7 Escaliers mécaniques et trottoirs roulants	<u>20</u>
3.8 Plateformes élévatrices	<u>20</u>

4.	Services et environnement intérieurs	21
4.1	Hall d'entrée et zones de réception	21
4.2	Bureaux de réception, comptoirs de service et bornes de transaction en libre-service	21
4.3	Salles d'attente, sièges, salles de réunion et salons	22
4.4	Cuisines	23
4.5	Considérations acoustiques	24
4.6	Éclairage et systèmes des bâtiments	24
5.	Installations sanitaires	25
5.1	Toilettes accessibles	25
5.2	Douches	27
5.3	Toilettes universelles	28
6.	Orientation et signalisation	30
6.1	Signalisation et orientation générales	30
6.2	Signalisation d'identification des salles	31
6.3	Tableaux d'affichage et comptoirs d'information	31
7.	Systèmes d'urgence	32
7.1	Sorties de secours et zones de refuge	32
7.2	Systèmes et équipements d'alarme incendie	32
7.3	Instructions d'évacuation	33

8.	Utilisation supplémentaire des lieux	34
8.1	Locaux à bureaux	34
8.2	Zones de rassemblement et amphithéâtres	34
8.3	Lieux d'exposition	35
8.4	Hébergement et logement temporaire	36
8.5	Aires de loisirs extérieures	37
8.6	Cafétérias, restaurants et bars	37
8.7	Points de vente au détail	38
8.8	Terrains de jeux	39
8.9	Installations sportives et de conditionnement physique	39
8.10	Piscines	40
8.11	Vestiaires	41
8.12	Zones de courrier	41
8.13	Buanderies partagées	42
8.14	Installations d'entreposage et casiers	42
8.15	Salles des ordures	43
8.16	Postes d'observation	43
8.17	Centre d'accueil des visiteurs et kiosque	44
8.18	Aires de restauration extérieures	44
8.19	Salles d'allaitement et familiales	45
8.20	Lieux d'apprentissage spécialisés	46
8.21	Bibliothèques	46
8.22	Stations d'ablutions	47
8.23	Salles de répit / sensorielles	48

9.	Unités résidentielles	49
9.1	Systèmes de sécurité et d'entrée des unités	49
9.2	Entrée des unités et entrée vers les lieux extérieurs	49
9.3	Portes intérieures des unités	50
9.4	Cuisines des unités	50
9.5	Couloirs des unités	52
9.6	Escaliers intérieurs des unités	52
9.7	Chambres à coucher et placards des unités	53
9.8	Toilettes des unités	53
9.9	Douches et baignoires des unités	54
9.10	Buanderie des unités	55
9.11	Exigences générales des unités	55
10.	Sentiers et voies d'accès	56
10.1	Caractéristiques des sentiers et des voies d'accès	56
10.2	Rampes des sentiers et des voies d'accès	57
10.3	Escaliers des sentiers et des voies d'accès	57
10.4	Orientation et signalisation des sentiers et des voies d'accès	58
11.	Environnements favorables à l'esprit	59
11.1	Espace	59
11.2	Expérience sensorielle	59
11.3	Restauration	61
12.	Technologie et innovation	62
12.1	Utilisation de la technologie	62
12.2	Information sur le site Web	63
12.3	Innovation	64

Niveaux et exigences de certification du Programme RHFAC

Niveaux de certification

Le Programme RHFAC propose deux niveaux de certification : la **certification en matière d'accessibilité de la FRH** et la **certification OR en matière d'accessibilité de la FRH**.



On détermine le niveau de certification d'un site en jugeant :

1. s'il satisfait aux **conditions préalables à la certification** et aux **conditions préalables à la certification OR** et
2. s'il obtient une **note d'évaluation minimale** au sondage d'évaluation, comme le montre le tableau plus bas.

Les sites en pré-construction suivent les mêmes exigences et peuvent recevoir la **certification pré-construction en matière d'accessibilité de la FRH** ou la **certification OR pré-construction en matière d'accessibilité de la FRH**.

Niveau de certification	Note d'évaluation	Conditions préalables à la certification	Conditions préalables à la certification OR
Certification OR en matière d'accessibilité de la FRH	80 % et plus	✓	✓
Certification OR pré-construction en matière d'accessibilité de la FRH		✓	✓
Certification en matière d'accessibilité de la FRH	80 % et plus	✓	✗
Certification pré-construction en matière d'accessibilité de la FRH	60 % à 79 %	✓	✗
Pas certifié	0 à 100 % et plus	✗	✗

Conditions préalables

Conditions préalables à la certification

Pour obtenir une certification, un site doit :

- avoir une entrée publique accessible et
- permettre l'accès à tous les espaces fonctionnels clés.

Conditions préalables à la certification OR

Pour être admissible à une certification OR en matière d'accessibilité de la FRH, un site doit aussi comprendre :

- au moins une place de stationnement accessible réservée, si un stationnement est offert aux personnes qui utilisent le site.
- l'accès aux transports en commun, si le site est dans une région que desservent les transports en commun.
- au moins une voie de circulation accessible vers l'entrée du bâtiment ou le début du sentier et dans tout l'immeuble ou sur tout le sentier.
- une entrée principale accessible pour les membres du public et du personnel (s'il s'agit d'entrées séparées).
- un ascenseur ou un élévateur que tous peuvent emprunter pour accéder à tous les étages.
- au moins une toilette universelle.
- des systèmes d'urgence ayant des alarmes visuelles et sonores dans les aires publiques et privées.
- des stratégies d'orientation pour faciliter la navigation partout au site.
- des systèmes d'avertissement de sécurité, comme des indicateurs tactiles au haut des escaliers et des caractéristiques repérables à l'aide d'une canne, s'il y a des dangers en surplomb ou en saillie le long du chemin.
- des indicateurs tactiles sur les panneaux d'identification des salles permanentes.
- des technologies d'accessibilité audio et d'aide à la communication, si cela est nécessaire au site.
- l'accessibilité des principales installations fonctionnelles du site.
- au moins un logement accessible ou adaptable pour chaque type de logement offert (p. ex., studio, 1 chambre, etc.), s'il s'agit d'un immeuble collectif d'habitation.

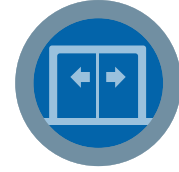
1. Accès des véhicules



1.1 Stationnement		Pointage maximum
1.1.1	Nombre de places accessibles désignées	5
1.1.2	Emplacement des places accessibles désignées	3
1.1.3	Dimensions des places accessibles désignées	5
1.1.4	La surface est stable, ferme et antidérapante	5
1.1.5	Signalisation claire	3
1.1.6	Voies d'accès piétonnières sûres dans les parcs de stationnement	5
1.1.7	Bateaux de trottoir (en cas de changement de niveau vers une voie d'accès extérieure)	4
1.1.8	Traverses de piétons dans les aires de stationnement	3
1.1.9	Hauteur libre (s'il s'agit d'un stationnement abrité ou d'un stationnement étagé)	4
1.1.10	Bon éclairage (si l'on s'attend à ce que le site soit éclairé)	3
1.1.11	Abri pour les places accessibles désignées	2
1.1.12	Systemes de paiement pratiques et accessibles (si le stationnement est payant)	3
Pointage total		45

1.2 Accès général des véhicules		Pointage maximum
1.2.1	Embarcadères et débarcadères de passagers (au besoin si l'utilisation prévue l'exige)	10
1.2.2	Transport en commun, y compris les traverses de piétons aux intersections (si la zone est desservie)	10
1.2.3	Borne de recharge pour véhicules électriques (le cas échéant)	10
Pointage total		30

2. Approche extérieure et entrée



2.1 Voies d'accès extérieures vers les installations sur place		Pointage maximum
2.1.1	Largeur libre	5
2.1.2	La surface est ferme, stable et antidérapante	5
2.1.3	Signalisation claire (au besoin si l'utilisation prévue l'exige)	3
2.1.4	La voie d'accès est nivelée ou à faible pente (aux endroits sans rampe)	3
2.1.5	Aires de passage/repos avec espace libre	3
2.1.6	Bateaux de trottoir (en cas de changement de niveau vers l'entrée)	4
2.1.7	Protection des bordures	4
2.1.8	Absence d'obstacles sur la voie d'accès et au-dessus d'elle ou les obstacles présents sont repérables à l'aide d'une canne et très contrastés	5
2.1.9	Voie d'accès pratique et compréhensible vers les installations	5
2.1.10	Traverses de piétons clairement indiquées dans le périmètre du site	3
2.1.11	Drainage	2
2.1.12	Bon éclairage (si l'on s'attend à ce que le site soit éclairé)	3
2.1.13	Sièges	3
Pointage total		48

2.2 Rampes extérieures		Pointage maximum
2.2.1	Pente	5
2.2.2	Largeur libre	3
2.2.3	La surface est ferme, stable et antidérapante	5
2.2.4	Paliers de niveau avec espace libre	4
2.2.5	Bande de couleur contrastée et antidérapante	4
2.2.6	Mains courantes	5
2.2.7	Protection des bordures	3
2.2.8	Bon éclairage (au besoin si l'utilisation prévue l'exige)	3
2.2.9	Emplacement pratique	3
Pointage total		35

2.3 Exterior Stairs		Pointage maximum
2.3.1	Largeur libre	2
2.3.2	La surface est ferme, stable et antidérapante	5
2.3.3	Paliers de niveau avec espace libre et à intervalles réguliers	3
2.3.4	Mains courantes	5
2.3.5	Indicateurs tactiles d'avertissement (dômes tronqués)	5
2.3.6	Bande de couleur contrastée et antidérapante sur le nez	4

2.3 Exterior Stairs		Pointage maximum
2.3.7	Hauteur des contremarches et profondeur des girons de marche	4
2.3.8	Absence de contremarche ouverte	3
2.3.9	Conception du nez de marche	2
2.3.10	Drainage	2
2.3.11	Hauteur libre	3
2.3.12	Bon éclairage (au besoin si l'utilisation prévue l'exige)	3
Pointage total		41

2.4 Building Entrances		Pointage maximum
2.4.1	Entrée(s) devant être accessible(s)	5
2.4.2	L'entrée est facilement identifiable	5
2.4.3	Porte à commande électrique ou à ouverture facile	5
2.4.4	Durées d'ouverture, de maintien en position ouverte et de fermeture suffisantes pour les portes à commande électrique	4
2.4.5	Commandes pour les portes à commande électrique	4
2.4.6	Alimentation de secours ou systèmes à sécurité intégrée pour les portes à commande électrique	2
2.4.7	Le système de sécurité des portes et des entrées est accessible et à utilisation facile	5
2.4.8	Le système de sécurité des portes et des entrées est facilement identifiable et situé de façon pratique	4

2.4 Building Entrances		Pointage maximum
2.4.9	Largeur d'ouverture libre des portes d'entrée	5
2.4.10	Palier de niveau à l'entrée	5
2.4.11	Seuil de niveau	5
2.4.12	Espace libre à l'extérieur et à l'intérieur de la porte	4
2.4.13	Les portes s'ouvrent vers l'extérieur	3
2.4.14	Les portes vitrées comportent des bandes ou des marquages de couleur contrastée	3
2.4.15	Regards vitrés (s'il y en a)	2
2.4.16	Bon éclairage (si l'on s'attend à ce que le site soit éclairé)	3
2.4.17	Sièges aux entrées	3
2.4.18	Abri	3
2.4.19	Aire d'aisance pour chiens d'assistance	3
Pointage total		73

3. Interior Circulation



3.1 Portes et portails intérieurs (à l'exception des toilettes)		Pointage maximum
3.1.1	Porte à commande électrique ou entrée ouverte	5
3.1.2	Durées d'ouverture, de maintien en position ouverte et de fermeture suffisantes pour les portes à commande électrique	4
3.1.3	Commandes pour les portes à activation manuelle	4
3.1.4	Alimentation de secours ou systèmes à sécurité intégrée pour les portes à commande électrique (si les portes se trouvent dans une voie de sortie de secours)	2
3.1.5	Le système de sécurité des portes et des entrées est accessible et à utilisation facile	5
3.1.6	Le système de sécurité des portes et des entrées est facilement identifiable et situé de façon pratique	4
3.1.7	Force minimale requise pour ouvrir les portes avec une durée d'ouverture suffisante	5
3.1.8	Largeur d'ouverture libre des portes et des portails	5
3.1.9	Seuil de niveau	5
3.1.10	Espace libre à l'extérieur et à l'intérieur de la porte	4
3.1.11	Les portes s'ouvrent vers l'extérieur	3
3.1.12	Les poignées de porte sont en forme de U ou l'équivalent	4
3.1.13	Les portes sont de couleur contrastée par rapport aux surfaces adjacentes	3
3.1.14	Les portes vitrées comportent des bandes ou des marquages de couleur contrastée	3

3.1 Portes et portails intérieurs (à l'exception des toilettes)		Pointage maximum
3.1.15	Regards vitrés (s'il y en a)	2
3.1.16	Plaques de protection sur les portes	2
3.1.17	Porte accessible (s'il y a des tourniquets)	3
Pointage total		63

3.2 Voie de circulation		Pointage maximum
3.2.1	Pas de changement abrupt de niveau sur le même étage	5
3.2.2	Accès à toutes les installations dont l'utilisation est prévue	5
3.2.3	La disposition est logique et directe	3
3.2.4	Les endroits ouverts sont bien définis et comportent des indicateurs tactiles d'orientation	5
3.2.5	Guides pour faire la file (s'il y en a)	4
Pointage total		22

3.3 Corridors et couloirs		Pointage maximum
3.3.1	Largeur libre	5
3.3.2	La surface est stable, ferme et antidérapante	5

3.3 Corridors et couloirs		Pointage maximum
3.3.3	Absence d'obstacles sur la voie d'accès et au-dessus d'elle ou les obstructions présentes sont repérables à l'aide d'une canne et très contrastées	5
3.3.4	Sol et/ou moquette sans motifs complexes	2
3.3.5	Contraste de couleurs entre le mur et le sol, sans reflets	3
3.3.6	Les murs vitrés comportent des bandes ou des marquages de couleur contrastée	2
3.3.7	Mains courantes (si le couloir est long)	3
3.3.8	Sièges (si le couloir est long)	3
3.3.9	Bon éclairage	3
Pointage total		31

3.4 Rampes intérieures		Pointage maximum
3.4.1	Pente	5
3.4.2	Largeur libre	3
3.4.3	La surface est stable, ferme et antidérapante	5
3.4.4	Paliers de niveau avec espace libre	4
3.4.5	Bande de couleur contrastée et antidérapante	4
3.4.6	Mains courantes	5
3.4.7	Protection des bordures	3
3.4.8	Bon éclairage	3
3.4.9	Emplacement pratique	3
Pointage total		35

3.5 Ascenseurs		Pointage maximum
3.5.1	Facile à trouver	3
3.5.2	Facile à utiliser	5
3.5.3	Espace libre devant les boutons d'appel dans les halls d'ascenseurs	3
3.5.4	Boutons d'appel accessibles et à une hauteur accessible	5
3.5.5	Largeur d'ouverture libre de la porte	5
3.5.6	Durées d'ouverture, de maintien en position ouverte et de fermeture suffisantes	4
3.5.7	Dispositif de réouverture de la porte	2
3.5.8	Seuil autonivelant et de niveau	3
3.5.9	Dimensions intérieures et surfaces de plancher	5
3.5.10	Commandes à l'intérieur de la cabine de l'ascenseur à une hauteur et un emplacement accessibles	4
3.5.11	Les commandes de la cabine comprennent des caractères en braille et tactiles, et sont faciles à utiliser	4
3.5.12	Systèmes de communication d'urgence	5
3.5.13	Composants sonores de l'ascenseur	4
3.5.14	Composants visuels de l'ascenseur	4
3.5.15	Mains courantes	4
3.5.16	Contraste de couleurs entre le sol et les parois de la cabine, sans reflets	3
3.5.17	Les portes sont de couleur contrastée par rapport à l'environnement	2

3.5 Ascenseurs		Pointage maximum
3.5.18	Miroir à l'arrière de la cabine de l'ascenseur (s'il n'est pas de type transparent)	3
3.5.19	Intérieur de la cabine et halls d'ascenseurs bien éclairés	3
Pointage total		71

3.6 Escaliers intérieurs		Pointage maximum
3.6.1	Largeur libre	2
3.6.2	La surface est stable, ferme et antidérapante	5
3.6.3	Paliers de niveau avec espace libre et à intervalles réguliers	3
3.6.4	Mains courantes	5
3.6.5	Indicateurs tactiles d'avertissement (dômes tronqués)	5
3.6.6	Bande de couleur contrastée et antidérapante sur le nez	4
3.6.7	Hauteur des contremarches et profondeur des giron de marche	4
3.6.8	Absence de contremarche ouverte	3
3.6.9	Conception du nez de marche	2
3.6.10	Sol sans motifs complexes	2
3.6.11	Hauteur libre	3
3.6.12	Bon éclairage	3
Pointage total		41

3.7 Escaliers mécaniques et trottoirs roulants		Pointage maximum
3.7.1	Une alternative est offerte	3
3.7.2	Élément repérable de couleur contrastée en haut	3
3.7.3	Nez de marche et bords latéraux de couleur contrastée	4
3.7.4	Notifications visuelles et sonores au début et à la fin	3
3.7.5	Bouton d'arrêt accessible	3
3.7.6	Bon éclairage	3
Pointage total		19

3.8 Plateformes élévatrices		Pointage maximum
3.8.1	Installées au site existant où il n'est pas possible d'installer un ascenseur	5
3.8.2	Fonctionnement indépendant	5
3.8.3	Largeur d'ouverture et seuil libres de la porte / du portail	5
3.8.4	Barrières et protections	3
3.8.5	Taille et capacité appropriées pour l'utilisation prévue	3
3.8.6	Boutons de commande et à pression légère	3
3.8.7	Bouton de communication d'urgence	3
3.8.8	Bon éclairage	3
Pointage total		30

4. Services et environnement intérieurs



4.1 Hall d'entrée et zones de réception		Pointage maximum
4.1.1	Disposition logique des trajets de circulation et des installations	3
4.1.2	Emplacement des installations clés facilement identifiable	3
4.1.3	Toilettes à proximité du hall et de la réception	3
4.1.4	Revêtement de sol ferme et antidérapant, sans reflets ni motifs complexes	3
4.1.5	Sièges aux endroits où l'on s'attend à attendre	3
4.1.6	Bon éclairage	3
Pointage total		18

4.2 Bureaux de réception, comptoirs de service et bornes de transaction en libre-service		Pointage maximum
4.2.1	Hauteur accessible des bureaux/comptoirs ou variété de hauteurs	5
4.2.2	Espace libre pour les genoux aux points de transaction pour le public et le personnel	5
4.2.3	Espace libre pour l'approche du public et du personnel	3
4.2.4	Clairement visibles depuis les portes d'entrée et trajet direct	3

4.2 Bureaux de réception, comptoirs de service et bornes de transaction en libre-service		Pointage maximum
4.2.5	Signalisation claire	3
4.2.6	Le bureau/comptoir est de couleur contrastée par rapport à l'environnement	2
4.2.7	Technologies d'accessibilité audio et d'amélioration de la communication	5
4.2.8	Bornes interactives accessibles pour les transactions en libre-service	5
4.2.9	Information et instructions audio (s'il y a des bornes de transaction en libre-service)	3
4.2.10	Bon éclairage	3
Pointage total		37

4.3 Salles d'attente, sièges, salles de réunion et salons		Pointage maximum
4.3.1	Variété de types de sièges	5
4.3.2	Disposition des sièges avec espace libre	3
4.3.3	Le rembourrage est mat, antidérapant, sans motif exagéré et il contraste avec l'environnement	2
4.3.4	Tables qui sont stables et comportent des coins arrondis	2
4.3.5	Les tables sont à hauteur accessible avec dégagement pour les genoux	5
4.3.6	Technologies d'accessibilité audio et d'amélioration de la communication	5
4.3.7	Autres systèmes de communication (visuels et auditifs)	3

4.3 Salles d'attente, sièges, salles de réunion et salons		Pointage maximum
4.3.8	Revêtement de sol ferme et antidérapant, sans reflets ni motifs complexes	3
4.3.9	Bon éclairage	3
Pointage total		31

4.4 Cuisines		Pointage maximum
4.4.1	L'accès à la cuisine est accessible	5
4.4.2	Espace libre pour manœuvrer	5
4.4.3	Évier à une hauteur et un endroit accessibles.	4
4.4.4	Espace pour les genoux sous l'évier	4
4.4.5	Robinet d'évier facile à utiliser ou automatique	3
4.4.6	Surfaces de comptoir à une hauteur accessible	5
4.4.7	Micro-ondes à hauteur accessible et sûre	4
4.4.8	Réfrigérateur facile à ouvrir	2
4.4.9	Options de rangement accessibles	3
4.4.10	Variété de sièges et de tables	5
4.4.11	Bon éclairage	3
Pointage total		43

4.5 Considérations acoustiques		Pointage maximum
4.5.1	Amortissement du son et bruit de fond	5
4.5.2	Le volume des haut-parleurs et des systèmes de radiomessagerie vocale est réglable par zone	3
4.5.3	Des fenêtres à double vitrage sont installées	2
Pointage total		10

4.6 Éclairage et systèmes des bâtiments		Pointage maximum
4.6.1	Les revêtements de sol, de passage, de rampes et d'escaliers sont bien éclairés	4
4.6.2	Niveaux d'éclairage uniformes partout au site	4
4.6.3	L'éclairage est contrôlé individuellement dans les zones de travail (au besoin si l'utilisation prévue l'exige)	4
4.6.4	L'interaction entre l'éclairage et les surfaces minimise l'éblouissement	3
4.6.5	Aucun changement brusque entre les lieux extérieurs et intérieurs	3
4.6.6	Les commandes du bâtiment sont à des hauteurs accessibles	4
4.6.7	Les fenêtres sont vitrées ou dotées d'un matériau qui réduit l'éblouissement et le bruit	3
4.6.8	Les fontaines sont accessibles	3
Pointage total		28

5. Installations sanitaires



5.1 Toilettes accessibles		Pointage maximum
5.1.1	Le nombre de toilettes accessibles est suffisant pour l'utilisation prévue	5
5.1.2	Signalisation d'identification des toilettes	3
5.1.3	Porte d'entrée à commande électrique ou paroi d'entrée grillagée	5
5.1.4	Force minimale requise pour ouvrir la porte d'entrée	3
5.1.5	Largeur d'ouverture libre des portes d'entrée et de cabines	3
5.1.6	La porte d'entrée et la porte des cabines sont équipées d'accessoires accessibles	3
5.1.7	La couleur de la porte d'entrée et de la porte des toilettes contraste avec les surfaces adjacentes	3
5.1.8	Espace libre pour les manœuvres et les transferts	5
5.1.9	Barres d'appui à la hauteur et à l'emplacement appropriés dans les toilettes	5
5.1.10	Les toilettes sont à une hauteur appropriée et sont dotées de supports pour le dos	5
5.1.11	Les mécanismes de chasse d'eau sont à portée de main	4
5.1.12	Distributeurs de papier hygiénique à une hauteur et à des endroits appropriés	5
5.1.13	Prise de courant près des toilettes	2
5.1.14	Urinoirs accessibles avec espace libre	5
5.1.15	Les urinoirs sont de couleur contrastée par rapport à la surface adjacente	2

5.1 Toilettes accessibles		Pointage maximum
5.1.16	L'évier et le comptoir sont à la hauteur recommandée, avec un espace libre pour les genoux	5
5.1.17	Tous les accessoires de la salle de bain à des hauteurs et des emplacements accessibles	4
5.1.18	Appareils et accessoires de plomberie automatisés ou faciles à utiliser	4
5.1.19	La surface du plancher est stable, ferme et antidérapante	4
5.1.20	Contraste de couleur entre le sol, le mur et les accessoires.	2
5.1.21	Bouton d'appel d'urgence	3
5.1.22	Table à langer pour enfants à une hauteur accessible	2
5.1.23	Bon éclairage	3
Pointage total		85

5.2 Douches		Pointage maximum
5.2.1	Le nombre de douches accessibles est suffisant pour l'utilisation prévue	5
5.2.2	Douche adaptée pour l'accès en fauteuil roulant	5
5.2.3	Barres d'appui à la hauteur et à l'emplacement appropriés	5
5.2.4	La surface du plancher est stable, ferme et antidérapante	4
5.2.5	Contraste de couleurs entre le plancher et les parois de la douche	2
5.2.6	Commande d'eau montée au mur à une hauteur accessible	4
5.2.7	Pomme de douche à main réglable à portée de main	3
5.2.8	Accessoires de douche à hauteur accessible et à portée de main	3
5.2.9	Siège de douche rabattable	3
5.2.10	Table à langer pour adultes	5
5.2.11	Bon éclairage	3
Pointage total		42

5.3 Toilettes universelles		Pointage maximum
5.3.1	Nombre de toilettes universelles	5
5.3.2	Signalisation d'identification des toilettes	3
5.3.3	Largeur d'ouverture libre de l'entrée	3
5.3.4	Porte à commande électrique	5
5.3.5	Force minimale requise pour ouvrir une porte à ouverture libre ou une porte munie d'un ferme-porte automatique	4
5.3.6	La porte d'entrée est dotée d'une quincaillerie accessible	4
5.3.7	La porte d'entrée est de couleur contrastée par rapport aux surfaces adjacentes.	3
5.3.8	Espace libre pour les manœuvres et les transferts	5
5.3.9	Barres d'appui à la hauteur et à l'emplacement appropriés dans les toilettes	5
5.3.10	Les toilettes sont à une hauteur appropriée et sont dotées de supports pour le dos	5
5.3.11	Les mécanismes de chasse d'eau sont à portée de main	4
5.3.12	Distributeurs de papier hygiénique à une hauteur et à des endroits appropriés	5
5.3.13	Prise de courant près des toilettes	2
5.3.14	L'évier et le comptoir sont à une hauteur accessible, avec un espace libre pour les genoux	5
5.3.15	Tous les accessoires de la salle de bain à des hauteurs et des emplacements accessibles	4
5.3.16	Appareils et accessoires de plomberie automatisés ou faciles à utiliser	4

5.3 Toilettes universelles		Pointage maximum
5.3.17	La surface du plancher est stable, ferme et antidérapante	4
5.3.18	Contraste de couleur entre le sol, le mur et les accessoires.	2
5.3.19	Bouton d'appel d'urgence / avis d'urgence	3
5.3.20	Table à langer pour enfants à une hauteur accessible	2
5.3.21	Table à langer pour adultes	5
5.3.22	Bon éclairage	3
Pointage total		85

6. Orientation et signalisation



6.1 Signalisation et orientation générales		Pointage maximum
6.1.1	La signalisation directionnelle intérieure est complète et bien visible	5
6.1.2	La signalisation au sol sert de complément à la signalisation au plafond lorsque c'est utile	4
6.1.3	L'orientation est offerte selon une variété de techniques	5
6.1.4	La signalisation utilise des chiffres arabes et/ou des lettres sans empattement	4
6.1.5	Le lettrage, les chiffres et les symboles sont clairement visibles	5
6.1.6	Les panneaux ont une surface non éblouissante	4
6.1.7	Caractères/symboles très contrastés sur des fonds unicolores	4
6.1.8	Les panneaux qui contiennent du texte sont formulés de manière efficace	4
6.1.9	Utilisation de symboles/pictogrammes internationaux sur la signalisation lorsque c'est utile	4
6.1.10	Les panneaux sont bien éclairés	3
Pointage total		42

6.2 Signalisation d'identification des salles		Pointage maximum
6.2.1	Une signalisation d'identification des salles est utilisée pour identifier les endroits, le cas échéant	4
6.2.2	La signalisation comprend du braille et des caractères/symboles en relief	4
6.2.3	Panneau à la hauteur recommandée	4
6.2.4	Panneau tactile aux endroits recommandés	3
6.2.5	Numérotation logique	3
Pointage total		18

6.3 Tableaux d'affichage et kiosques d'information interactifs		Pointage maximum
6.3.1	Information complète et pertinente	5
6.3.2	Emplacement des installations, le cas échéant	3
6.3.3	Caractères et symboles en relief, et braille le cas échéant	4
6.3.4	Hauteur et approche accessibles	4
6.3.5	Bornes d'information interactives accessibles	5
6.3.6	Information et instructions audio (s'il y a des bornes d'information interactives)	3
Pointage total		24

7. Systèmes d'urgence



7.1 Sorties de secours et zones de refuge		Pointage maximum
7.1.1	Zone de refuge désignée dans un bâtiment à plusieurs étages	5
7.1.2	La zone de refuge dispose d'un espace libre suffisant pour l'utilisation prévue	5
7.1.3	Signalisation claire pour la sortie de secours et la zone de refuge	5
7.1.4	La sortie de secours et la porte de la zone de refuge sont d'une couleur contrastée par rapport à l'environnement	3
7.1.5	Chaise d'évacuation ou équipement similaire disponible et facilement compréhensible	5
7.1.6	La sortie de secours au rez-de-chaussée est accessible	5
Pointage total		28

7.2 Systèmes et équipements d'alarme incendie		Pointage maximum
7.2.1	Alarmes incendie visuelles généralement visibles dans tout le bâtiment et dans les endroits où les gens peuvent s'attendre à se trouver seuls	5
7.2.2	Alarmes incendie sonores dans tout le bâtiment	2
7.2.3	Tirettes d'alarme incendie à une hauteur et un emplacement accessibles	5
7.2.4	Matériel de lutte contre l'incendie et de premiers secours à une hauteur et à un endroit accessibles	5
7.2.5	Systèmes de notification d'urgence	5
Pointage total		22

7.3 Instructions d'évacuation		Pointage maximum
7.3.1	Instructions d'évacuation sur une surface non réfléchissante	5
7.3.2	Instructions d'évacuation en gros caractères et à fort contraste	5
7.3.3	Les consignes d'évacuation comprennent un schéma du plan d'étage et des formats alternatifs	5
7.3.4	Instructions d'évacuation à une hauteur et un endroit accessibles	5
Pointage total		20

8. Utilisation supplémentaire des lieux



8.1 Locaux à bureaux		Pointage maximum
8.1.1	Voie d'accès et espace de manœuvre accessibles	5
8.1.2	Les chaises sont réglables	3
8.1.3	La hauteur des bureaux est réglable	3
8.1.4	Tous les postes de travail sont de taille appropriée pour l'utilisation prévue	3
8.1.5	Les prises de courant et les interrupteurs sont à des hauteurs accessibles	4
8.1.6	L'éclairage est bon et l'éclairage direct est offert	3
Pointage total		21

8.2 Zones de rassemblement et amphithéâtres		Pointage maximum
8.2.1	Trajet de déplacement accessible vers les places assises accessibles	5
8.2.2	Nombre et emplacement des places assises accessibles	5
8.2.3	Espace libre suffisant pour les places assises accessibles	3
8.2.4	Places assises accessibles avec visibilité directe	3
8.2.5	Places assises adjacentes pour les accompagnateurs, rices et espace libre pour les chiens d'assistance	4

8.2 Zones de rassemblement et amphithéâtres		Pointage maximum
8.2.6	Escaliers et marches	4
8.2.7	Technologies d'accessibilité audio et d'amélioration de la communication	5
8.2.8	Accès à la scène pour les artistes/intervenant.e.s et le public	5
8.2.9	Accès à toutes les installations en coulisses	5
8.2.10	Accès aux guichets / points de vente	5
8.2.11	Bon éclairage	3
Pointage total		47

8.3 Lieux d'exposition		Pointage maximum
8.3.1	Voie de circulation accessible	5
8.3.2	Sièges	3
8.3.3	Visibilité directe accessible pour tous les lieux d'exposition	4
8.3.4	Dispositifs interactifs accessibles	3
8.3.5	Commandes accessibles	3
8.3.6	Supports alternatifs pour toutes les présentations audio/vidéo	3
8.3.7	Supports alternatifs pour toute l'information descriptive	3
8.3.8	Information présentée dans d'autres langues pour les principales expositions	2
8.3.9	Bon éclairage	3
Pointage total		29

8.4 Hébergement et logement temporaire		Pointage maximum
8.4.1	Nombre adéquat de salles accessibles	4
8.4.2	Salles supplémentaires adaptables	3
8.4.3	Signalisation claire	3
8.4.4	Porte d'entrée facile à ouvrir ou à commande électrique	5
8.4.5	Accessoires de porte accessibles	3
8.4.6	Œil magique à hauteur accessible (le cas échéant)	2
8.4.7	Options accessibles pour la hauteur des lits et l'absence de plateforme	4
8.4.8	Toutes les commandes et prises sont à portée de main	4
8.4.9	Ratio adéquat de chambres équipées de douches et de baignoires adaptées pour l'accès en fauteuil roulant	3
8.4.10	Conception des toilettes, des douches et des salles de bain	5
8.4.11	Le mobilier et les commodités sont accessibles	4
8.4.12	Les systèmes d'alarme d'urgence comptent des signaux sonores et visuels	5
8.4.13	Système de notification visuelle	3
8.4.14	Technologies d'accessibilité audio et d'amélioration de la communication	3
8.4.15	Espace de rangement avec surface libre au sol, placards avec étagères à différentes hauteurs	3
8.4.16	Fenêtres dotées d'accessoires accessibles	2
8.4.17	Bon éclairage	3
8.4.18	Les endroits extérieurs et les patios sont accessibles	3
Pointage total		62

8.5 Aires de loisirs extérieures		Pointage maximum
8.5.1	Voies d'accès accessibles à toutes les installations et commodités	5
8.5.2	Sièges	4
8.5.3	Abri	4
8.5.4	Bon éclairage (si l'on s'attend à ce que le site soit éclairé)	3
Pointage total		16

8.6 Cafétérias, restaurants et bars		Pointage maximum
8.6.1	Accès à toutes les installations et commodités	5
8.6.2	Voie de circulation accessible	5
8.6.3	Comptoir, table et bar à une hauteur accessible, ou variété d'options	5
8.6.4	Variété de types de sièges offerts	3
8.6.5	Barre à plateau continue dans les cafétérias; condiments et couverts à portée de main	3
8.6.6	Les tableaux d'affichage des menus sont faciles à lire	3
8.6.7	Les produits sont à portée de main, empilés verticalement si possible	4
8.6.8	Réfrigérateurs et congélateurs accessibles	4
8.6.9	Les distributeurs automatiques sont accessibles	5

8.6 Cafétérias, restaurants et bars		Pointage maximum
8.6.10	Les caisses de sortie ou les points de vente sont accessibles	5
8.6.11	Bon éclairage	3
Pointage total		45

8.7 Points de vente au détail		Pointage maximum
8.7.1	Accès à toutes les installations et zones de présentation	5
8.7.2	Voie de circulation accessible	5
8.7.3	Les présentoirs sont solides, stables et ont des bords arrondis	3
8.7.4	Les portemanteaux sont à portée de main	4
8.7.5	Les produits sont bien visibles et à portée de main	4
8.7.6	Réfrigérateurs et congélateurs accessibles	4
8.7.7	Les prix sont clairement affichés	3
8.7.8	Les caisses de sortie ou les points de vente sont accessibles	5
8.7.9	Bon éclairage	3
Pointage total		36

8.8 Terrains de jeux		Pointage maximum
8.8.1	Espace suffisant pour tous les enfants et les personnes qui s'en occupent	5
8.8.2	Surfaces le long des trajets menant à l'aire de jeu et dans l'aire de jeu	5
8.8.3	Composants accessibles de l'aire de jeu	5
8.8.4	Sièges et abris	5
Pointage total		20

8.9 Installations sportives et de conditionnement physique		Pointage maximum
8.9.1	Voie de circulation accessible	5
8.9.2	Nombre/variété des composantes accessibles de l'équipement de conditionnement physique	5
8.9.3	Tapis d'étirement surélevé	5
8.9.4	Casiers accessibles	4
8.9.5	Comptoir de service accessible	4
8.9.6	La fontaine est accessible	3
8.9.7	Bon éclairage	3
Pointage total		29

8.10 Piscines		Pointage maximum
8.10.1	Accès à la piscine et à toutes les installations	5
8.10.2	Voie de circulation accessible	5
8.10.3	La surface du pourtour de la piscine est ferme, stable et antidérapante	5
8.10.4	Bords de la piscine de couleur contrastée	5
8.10.5	Chemin balisé entre le vestiaire et la piscine	4
8.10.6	Rampe/entrée en pente ou plateforme élévatrice pour accéder à la piscine	5
8.10.7	Escalier pour accéder à la piscine	4
8.10.8	Mains courantes	4
8.10.9	Équipement de sécurité général à une hauteur et un endroit accessibles	3
8.10.10	Fauteuil roulant de piscine	3
8.10.11	Casiers accessibles	4
8.10.12	Bon éclairage	3
Pointage total		50

8.11 Vestiaires		Pointage maximum
8.11.1	Voie de circulation accessible	5
8.11.2	La surface est ferme, stable et antidérapante	5
8.11.3	Table à langer pour adultes avec intimité	5
8.11.4	Casiers accessibles	4
8.11.5	Sièges	3
8.11.6	Bon éclairage	3
Pointage total		25

8.12 Zones de courrier		Pointage maximum
8.12.1	Espace libre pour s'approcher	5
8.12.2	Boîtes aux lettres à des hauteurs accessibles	3
8.12.3	Signalisation claire pour les boîtes aux lettres	3
8.12.4	Comptoirs de service et surfaces de travail accessibles (s'il y en a)	3
8.12.5	Bon éclairage	3
Pointage total		19

8.13 Buanderies partagées		Pointage maximum
8.13.1	Espace libre pour s'approcher	5
8.13.2	Commandes et options de paiement accessibles	5
8.13.3	Machines à chargement frontal	3
8.13.4	Signalisation claire pour les laveuses et les sécheuses	3
8.13.5	Comptoirs, éviers à linge et sièges	3
8.13.6	Bon éclairage	3
Pointage total		24

8.14 Installations d'entreposage et casiers		Pointage maximum
8.14.1	Espace libre pour s'approcher	5
8.14.2	Signalisation claire pour les casiers	3
8.14.3	Seuil d'entrée bas pour la cellule d'entreposage	5
8.14.4	Commandes accessibles	5
8.14.5	Bon éclairage	3
Pointage total		21

8.15 Salles des ordures		Pointage maximum
8.15.1	Espace libre pour s'approcher	5
8.15.2	Commandes accessibles	5
8.15.3	Bon éclairage	3
Pointage total		13

8.16 Postes d'observation		Pointage maximum
8.16.1	Voie d'accès aux postes d'observation	5
8.16.2	Mains courantes et garde-corps	5
8.16.3	La surface est ferme, stable et antidérapante	5
8.16.4	Paliers de niveau et espace libre	5
8.16.5	Drainage	2
8.16.6	Les installations d'observation sont accessibles	3
8.16.7	La signalisation d'interprétation est accessible	3
8.16.8	Sièges	3
8.16.9	Abri	3
Pointage total		34

8.17 Centre d'accueil des visiteurs et kiosque		Pointage maximum
8.17.1	Voie de circulation accessible	5
8.17.2	Entrée accessible de l'installation	5
8.17.3	Signalisation claire	3
8.17.4	Comptoir de service accessible	4
8.17.5	Information imprimée et articles en vente à portée de main	4
8.17.6	Information offerte dans une variété de formats	3
8.17.7	Sièges et abris	5
Pointage total		29

8.18 Aires de restauration extérieures		Pointage maximum
8.18.1	Voie de circulation accessible	5
8.18.2	Nombre approprié de tables de pique-nique accessibles avec sièges	5
8.18.3	La surface est ferme, stable et antidérapante	5
8.18.4	Espace libre autour de la table de pique-nique, du foyer et devant le barbecue	4
8.18.5	Options pour s'abriter offertes	4
8.18.6	Bon éclairage (si l'on s'attend à ce que le site soit éclairé)	3
Pointage total		26

8.19 Salles d'allaitement et familiales		Pointage maximum
8.19.1	Voie de circulation et entrée accessibles	5
8.19.2	La surface est ferme, stable et antidérapante	5
8.19.3	Table à langer pour enfants et comptoir	5
8.19.4	L'évier et le comptoir adjacent se trouvent à une hauteur accessible	4
8.19.5	Micro-ondes à hauteur accessible et sûre	3
8.19.6	Les prises de courant et les interrupteurs sont à des hauteurs accessibles	2
8.19.7	Tous les accessoires à des hauteurs et des emplacements accessibles	4
8.19.8	Sièges	3
8.19.9	Bon éclairage	3
Pointage total		34

8.20 Lieux d'apprentissage spécialisés		Pointage maximum
8.20.1	Entrée accessible	5
8.20.2	Voie d'accès et espace de manœuvre dégagés accessibles	5
8.20.3	Sièges accessibles et espace de dégagement	3
8.20.4	Les chaises sont réglables	3
8.20.5	La hauteur des bureaux est réglable	3
8.20.6	Hottes	4
8.20.7	Bassins oculaires et douches d'urgence	3

8.20 Lieux d'apprentissage spécialisés		Pointage maximum
8.20.8	Évier à une hauteur accessible	4
8.20.9	Robinet d'évier facile à utiliser ou automatique	3
8.20.10	Surfaces de comptoir à une hauteur accessible	2
8.20.11	Places assises adjacentes pour les accompagnateurs et espace libre pour les chiens d'assistance	4
8.20.12	Technologies d'accessibilité audio et d'amélioration de la communication	5
8.20.13	Accès à toutes les zones d'entreposage, aux fournitures et à l'équipement	5
8.20.14	Systèmes d'urgence	5
8.20.15	Bon éclairage	3
Pointage total		57

8.21 Bibliothèques		Pointage maximum
8.21.1	Voie de circulation accessible	5
8.21.2	Bureaux/comptoirs de service à une hauteur accessible ou une variété de hauteurs	5
8.21.3	Piles de livres et étagères	3
8.21.4	Technologies d'accessibilité audio et d'amélioration de la communication	5
8.21.5	Sièges	3

8.21 Bibliothèques		Pointage maximum
8.21.6	Cubicules de lecture et postes de travail	4
8.21.7	Bornes interactives accessibles pour les transactions en libre-service	5
8.21.8	Supports alternatifs pour toutes les présentations audio/vidéo	3
8.21.9	Fentes de retour de livres et installations en arrière salle	5
8.21.10	Bon éclairage	3
Pointage total		41

8.22 Stations d'ablutions		Pointage maximum
8.22.1	Voie de circulation et entrée accessibles	5
8.22.2	La surface est ferme, stable et antidérapante	5
8.22.3	Accès à la station d'ablution adaptées en fauteuil roulant	5
8.22.4	Pomme de douche à main réglable à portée de main	3
8.22.5	Les prises de courant et les interrupteurs sont à des hauteurs accessibles	4
8.22.6	Tous les accessoires à des hauteurs et des emplacements accessibles	4
8.22.7	Sièges	3
8.22.8	Bon éclairage	3
Pointage total		32

8.23 Salles de répit / sensorielles		Pointage maximum
8.23.1	Salle sensorielle désignée ou dédiée	5
8.23.2	Emplacement et identification	5
8.23.3	Voie d'accès et espace de manœuvre accessibles	5
8.23.4	Sièges et surfaces	3
8.23.5	Caractéristiques de confort, d'activité et d'apaisement	5
8.23.6	Toutes les commandes opérables sont à une hauteur accessible	4
8.23.7	Acoustique	3
8.23.8	Illumination	3
Pointage total		33

9. Unités résidentielles



9.1 Systèmes de sécurité et d'entrée des unités		Pointage maximum
9.1.1	Emplacement pratique et identification facile	4
9.1.2	Commandes accessibles et faciles à utiliser	4
9.1.3	Système de communication	4
Pointage total		12

9.2 Entrée des unités et entrée vers les lieux extérieurs		Pointage maximum
9.2.1	L'entrée de l'unité est accessible	5
9.2.2	L'entrée de l'unité est facile à identifier	3
9.2.3	Signalisation claire	3
9.2.4	Largeur d'ouverture libre de l'entrée	5
9.2.5	Palier de niveau à l'entrée	5
9.2.6	La porte d'entrée de l'unité est facile à ouvrir ou à commande électrique	5
9.2.7	Seuil de niveau	5
9.2.8	Espace libre à l'extérieur et à l'intérieur de la porte	4
9.2.9	Accessoires de porte accessibles	4
9.2.10	Œil magique à hauteur accessible (le cas échéant)	2

9.2 Entrée des unités et entrée vers les lieux extérieurs		Pointage maximum
9.2.11	Bon éclairage	3
9.2.12	Abri (s'il y a entrée extérieure)	2
9.2.13	L'entrée du balcon, du patio et des autres endroits extérieurs est accessible	5
Pointage total		51

9.3 Portes intérieures des unités		Pointage maximum
9.3.1	Largeur d'ouverture libre	5
9.3.2	Seuil de niveau	5
9.3.3	Espace libre à l'extérieur et à l'intérieur de la porte ou du portail	4
9.3.4	Accessoires de porte accessibles (s'il s'agit des mêmes pour toutes les unités)	4
Pointage total		18

9.4 Cuisines des unités		Pointage maximum
9.4.1	Espace libre pour manœuvrer	5
9.4.2	Hauteur accessible de l'évier	4
9.4.3	Espace libre pour les genoux sous l'évier ou facilement modifiable	4
9.4.4	Robinet d'évier facile à utiliser ou automatique	3

9.4 Cuisines des unités		Pointage maximum
9.4.5	Comptoir à hauteur accessible ou variété de hauteurs	3
9.4.6	Espace de comptoir libre à côté de l'évier et des appareils électroménagers	3
9.4.7	Coins arrondis de comptoirs et d'armoires	3
9.4.8	Comptoir avec prises électriques à portée de main	2
9.4.9	Options de rangement accessibles	3
9.4.10	Les accessoires des armoires sont accessibles (s'il s'agit des mêmes pour toutes les unités)	3
9.4.11	Surface de cuisson ou cuisinière accessible	5
9.4.12	Espace libre pour les genoux sous la surface de cuisson ou facilement modifiable	3
9.4.13	Micro-ondes à hauteur accessible et sûre	4
9.4.14	Réfrigérateur facile à ouvrir	2
9.4.15	Lave-vaisselle surélevé	2
9.4.16	L'éclairage est bon et l'éclairage direct est offert	3
Pointage total		52

9.5 Couloirs des unités		Pointage maximum
9.5.1	Largeur libre	5
9.5.2	Contraste de couleurs entre le mur et le sol, sans reflets (s'il s'agit des mêmes pour toutes les unités)	3
9.5.3	Aucun changement de niveau nécessitant des marches	3
9.5.4	Bon éclairage	3
Pointage total		14

9.6 Escaliers intérieurs des unités		Pointage maximum
9.6.1	Largeur libre	2
9.6.2	La surface est ferme, stable et antidérapante	5
9.6.3	Paliers de niveau avec espace libre	3
9.6.4	Mains courantes	5
9.6.5	Bande de couleur contrastée et antidérapante sur le nez (s'il s'agit des mêmes dans toutes les unités)	4
9.6.6	Hauteur des contremarches et profondeur des girons de marche	4
9.6.7	Absence de contremarche ouverte	3
9.6.8	Conception du nez de marche	2
9.6.9	Revêtement de sol sans motifs complexes (s'il s'agit des mêmes dans toutes les unités)	2
9.6.10	Hauteur libre	3
9.6.11	Bon éclairage	3
Pointage total		36

9.7 Chambres à coucher et placards des unités		Pointage maximum
9.7.1	Espace libre devant la porte du placard ou largeur libre dans le placard	3
9.7.2	Tringles à cintres basses ou réglables et étagères accessibles	2
9.7.3	Espace libre sur au moins deux côtés du lit	4
9.7.4	Prise de courant à portée de main	2
9.7.5	Plafond renforcé pour plateforme élévatrice	5
Pointage total		16

9.8 Toilettes des unités		Pointage maximum
9.8.1	Toilettes accessibles au niveau de l'entrée	5
9.8.2	La surface du plancher est stable, ferme et antidérapante	4
9.8.3	Largeur d'ouverture libre de la porte d'entrée	5
9.8.4	Porte d'entrée coulissante ou qui ouvre vers l'extérieur	3
9.8.5	Accessoires de porte d'entrée accessibles (s'il s'agit des mêmes pour toutes les unités)	4
9.8.6	Espace libre pour les manœuvres et les transferts	5
9.8.7	Largeur libre du trajet vers la toilette	5
9.8.8	Murs renforcés pour l'installation de barres d'appui	5
9.8.9	La toilette est à une hauteur appropriée et est dotée d'un support pour le dos	5
9.8.10	Le mécanisme de chasse d'eau est à portée de main	4

9.8 Toilettes des unités		Pointage maximum
9.8.11	Prise de courant près des toilettes	2
9.8.12	L'évier et le comptoir sont accessibles	5
9.8.13	Rangement accessible	4
Pointage total		56

9.9 Douches et baignoires des unités		Pointage maximum
9.9.1	La surface du plancher est stable, ferme et antidérapante	4
9.9.2	Murs renforcés pour l'installation de barres d'appui	5
9.9.3	Douche adaptée pour l'accès en fauteuil roulant	5
9.9.4	Baignoire accessible (s'il y a une baignoire)	5
9.9.5	Robinet et pomme de douche à main accessibles (s'il s'agit des mêmes dans toutes les unités)	5
9.9.6	Porte-savons encastrés ou étagères à portée de main	4
9.9.7	Contraste de couleur entre le plancher ou la base de la douche/baignoire et la paroi frontale (s'il s'agit des mêmes dans toutes les unités)	2
9.9.8	Drainage	3
Pointage total		33

9.10 Buanderie des unités		Pointage maximum
9.10.1	Espace libre pour s'approcher	5
9.10.2	Machines à chargement frontal (s'il s'agit des mêmes dans toutes les unités)	5
9.10.3	Commandes accessibles	5
9.10.4	Bon éclairage	3
Pointage total		18

9.11 Exigences générales des unités		Pointage maximum
9.11.1	Nombre adéquat d'unités accessibles et adaptables	5
9.11.2	L'unité est équipée d'une alarme incendie/fumée sonore et visuelle	5
9.11.3	Toutes les commandes et prises sont accessibles à portée de main	5
9.11.4	Espace/charpente prévu pour un futur ascenseur résidentiel (s'il y a plusieurs niveaux)	5
9.11.5	Fenêtres dotées d'accessoires accessibles	4
Pointage total		24

10. Sentiers et voies d'accès



10.1 Caractéristiques des sentiers et des voies d'accès		Pointage maximum
10.1.1	Points de départ désignés des sentiers	5
10.1.2	Les entrées des sentiers / voies d'accès sont accessibles	5
10.1.3	Largeur libre et espaces de passage à intervalles réguliers	5
10.1.4	La surface est ferme, stable et antidérapante	5
10.1.5	La voie d'accès est nivelée ou à faible pente (aux endroits sans rampe)	5
10.1.6	Absence d'obstacles sur la voie d'accès et au-dessus d'elle ou les obstacles présents sont repérables à l'aide d'une canne et très contrastés	5
10.1.7	Protection des bordures	4
10.1.8	Traverses de piétons clairement indiquées (si elles sont dans le trajet de la circulation)	3
10.1.9	Sièges	3
10.1.10	Drainage	2
10.1.11	Bon éclairage (au besoin si l'utilisation prévue l'exige)	3
Pointage total		45

10.2 Rampes des sentiers et des voies d'accès		Pointage maximum
10.2.1	Pente	5
10.2.2	Largeur libre	3
10.2.3	La surface est ferme, stable et antidérapante	5
10.2.4	Paliers de niveau avec espace libre	4
10.2.5	Bande de couleur contrastée et antidérapante	4
10.2.6	Mains courantes	5
10.2.7	Protection de bordure et contraste des couleurs	3
10.2.8	Bon éclairage (au besoin si l'utilisation prévue l'exige)	3
Pointage total		32

10.3 Escaliers des sentiers et des voies d'accès		Pointage maximum
10.3.1	Largeur libre	2
10.3.2	La surface est ferme, stable et antidérapante	5
10.3.3	Paliers de niveau avec espace libre et à intervalles réguliers	3
10.3.4	Mains courantes	5
10.3.5	Indicateurs tactiles d'avertissement (dômes tronqués)	5
10.3.6	Bande de couleur contrastée et antidérapante sur le nez	4
10.3.7	Hauteur des contremarches et profondeur des giron de marche	4
10.3.8	Absence de contremarche ouverte	3

10.3 Escaliers des sentiers et des voies d'accès		Pointage maximum
10.3.9	Conception du nez de marche	2
10.3.10	Drainage	2
10.3.11	Bon éclairage (au besoin si l'utilisation prévue l'exige)	3
Pointage total		38

10.4 Orientation et signalisation des sentiers et des voies d'accès		Pointage maximum
10.4.1	Signalisation d'information sur les sentiers / voies d'accès au début du sentier	5
10.4.2	Balises de distance le long du trajet	3
10.4.3	Signalisation pour les commodités et/ou les points d'intérêt (le cas échéant)	3
10.4.4	Signalisation d'interprétation accessible (le cas échéant)	3
10.4.5	La signalisation utilise des chiffres arabes et/ou des lettres sans empattement	4
10.4.6	Le lettrage les chiffres et les symboles sont clairement visibles	5
10.4.7	Les panneaux ont une surface non éblouissante	4
10.4.8	Caractères/symboles très contrastés sur des fonds unicolores	4
10.4.9	Utilisation de symboles/pictogrammes internationaux sur la signalisation lorsque c'est utile	4
Pointage total		35

11. Environnements favorables à l'esprit



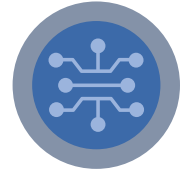
11.1 Espace		Pointage maximum
11.1.1	Le site comporte des zones désignées pour réduire ou minimiser la stimulation sensorielle.	2
11.1.2	Le site dispose d'une salle de répit ou d'une salle sensorielle.	2
11.1.3	Des points de repère situés le long des trajets de circulation aident à s'orienter et à se souvenir de choses importantes.	2
11.1.4	Les installations sanitaires du site offrent des alternatives aux accessoires bruyants et/ou automatisés (p. ex., toilettes et sèche-mains automatisés).	2
Pointage total		8

11.2 Expérience sensorielle		Pointage maximum
11.2.1	Le site présente une palette de couleurs coordonnée et intégrée, avec des contrastes appropriés et le minimum de reflets, d'arrière-plans et de motifs.	2
11.2.2	L'intensité de l'éclairage est graduée entre les environnements.	2
11.2.3	Aucun éclairage stroboscopique, qui vacille ou qui produit du bruit n'est identifié. (Les systèmes d'urgence sont exclus.)	2

11.2 Expérience sensorielle		Pointage maximum
11.2.4	L'éclairage structurel et l'éclairage d'appoint sont réglables indépendamment et adaptables aux préférences de l'utilisateur.	2
11.2.5	Les sons sont contenus dans et entre les espaces fonctionnels, avec un minimum de bruit ambiant, indépendamment du volume de circulation ou d'activité.	2
11.2.6	Les températures sont constantes et confortables dans l'ensemble du site.	2
11.2.7	Le site est exempt d'odeurs perceptibles sans rapport avec ses objectifs.	2
11.2.8	Les odeurs liées aux objectifs du site sont contenues dans la zone désignée (p. ex., préparation/consommation d'aliments et déchets/recyclage)	2
Pointage total		16

11.3 Restauration		Pointage maximum
11.3.1	Le site offre un accès à la lumière du jour et à des vues extérieures dans la plupart des espaces fonctionnels.	2
11.3.2	Les caractéristiques biophiliques du site (intérieur et extérieur) sont présentées de manière à satisfaire à une combinaison de besoins sensoriels.	2
11.3.3	Le site propose des jouets, des outils et d'autres ressources adaptés aux besoins sensoriels.	2
	Pointage total	6

12. Technologie et innovation



12.1 Utilisation de la technologie

Maximum Score: 10

12.1A Types de technologies

12.1A.1	Contrôles environnementaux	Oui/Non
12.1A.2	Communication	Oui/Non
12.1A.3	Orientation, sécurité et évacuation d'urgence	Oui/Non
12.1A.4	Favorables à l'esprit	Oui/Non
12.1A.5	Information sur le site Web Remarque : L'information relative à l'accessibilité physique du site et à ses autres caractéristiques d'accessibilité doit être offerte en ligne.	Oui/Non

12.1B Utilisateurs

12.1B.1	Personne ayant un handicap de mobilité	Oui/Non
12.1B.2	Personne sourde ou malentendante	Oui/Non
12.1B.3	Personne aveugle ou ont une faible vision	Oui/Non
12.1B.4	Neurodiversité	Oui/Non
12.1B.5	Autres expériences de handicap	Oui/Non

Tableau d'évaluation

A. Types de technologies : Moins de deux types	0
B. Utilisateurs : Moins de deux groupes d'utilisateurs	
A. Types de technologies : Deux types ou plus	5
B. Utilisateurs : Deux groupes d'utilisateurs ou plus	
A. Types de technologies : Quatre types ou plus	10
B. Utilisateurs : Quatre groupes d'utilisateurs ou plus	

12.2 Information sur le site Web		Pointage maximum
12.2.1	Information générale sur l'accessibilité du site (p. ex., ascenseurs)	2
12.2.2	Coordonnées pour obtenir de l'aide en matière d'accessibilité	2
12.2.3	Pour se rendre au site (p. ex., transports en commun, stationnement et entrée)	2
12.2.4	Aménagements accessibles (p. ex., prévision de toilettes universelles)	2
12.2.5	Supports de communication identifiés	2
12.2.6	Autres aides (p. ex., trousse sensorielles ou appareils d'aide à la mobilité)	2
Maximum Total Score		12

12.3 Innovation		Pointage maximum
12.3.1	Le personnel responsable de l'exploitation du site suit ou a suivi un cours de formation du Programme RHFAC.	2
12.3.2	Le site a mis en place des politiques d'entretien qui traitent spécifiquement des dispositions relatives à l'accessibilité (p. ex., exigences en matière d'entretien des technologies ou déneigement).	2
12.3.3	Le site fournit un accès WIFI dédié pour permettre l'accès aux technologies numériques, aux produits, aux services et à l'assistance.	2
12.3.4	Insérer des éléments d'innovation (jusqu'à 10 éléments différents, chacun valant 2 points)	2
Note totale maximum		20



Fondation Rick Hansen

3820, Cessna Drive, bureau 300 Richmond (C.-B.) V7B 0A2

1-800-213-2131 | @RickHansenFdn Numéro d'enregistrement

d'organisme de bienfaisance : 10765 9427 RR 0001



Agréé

IMAGINE CANADA

Le sceau de confiance du Programme de normes est une marque d'Imagine Canada qui est utilisée sous licence par la Fondation Rick Hansen.